

Violation et atteinte à la vie privée

Par Fleur

Bonjour,
Pouvez vous me dire si faire une vidéo d'un chien qui aboie dans son jardin continuellement pour la montrer aux propriétaires pour qu'ils interviennent sur leur animal constitue une violation de domicile et une atteinte à la vie privée - sachant que la vidéo à été faite sur une route publique et qu'il n'y a pas eu de violation de domicile chez les personnes -
Merci pour la réponse apportée